

Extension SD - Secteur Sud Grésivaudan

Restitution des communes

Volet espaces naturels et agricoles -
Enjeux

Quelle cohérence avec les enjeux de préservation des espaces agricoles et naturels ?

- **Le travail d'identification des EU au SD et de préservation des espaces agricoles et naturels est-il cohérent avec des enjeux de préservation des espaces naturels et agricoles du secteur ?**

Rappel : Sur les 97 ha d'espaces urbanisables (hors disponible dans les POS/PLU) :

- 120 ha sont pris sur un zonage *espace naturel* et 45 ha sur un *zonage agricole*,
- 67 ha ont été rendus aux *espaces naturels et agricoles*

- **Les enjeux liés aux espaces naturels ont été identifiés suite à :**

- **La prise en compte des sites naturels d'intérêt patrimonial reconnu par un statut** (protection, gestion et inventaires) : voir carte 1

- **la mise en évidence d'espaces naturels d'intérêt patrimonial potentiel** : secteurs de forêts alluviales et zones de coteaux agro-pastoraux chauds : voir carte 2

Ces secteurs complémentaires seront à valider et confirmer dans le cadre du travail de diagnostic mené pour le Scot RUG

- **Une analyse des grandes continuités écologiques structurants le territoire** : carte 3

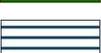
Ce travail sur les continuités écologiques va être affiné et valider dans le cadre du diagnostic Scot RUG

Il a été distingué : les continuités forestières, les continuités des espaces agricoles de coteaux et de plaine et les continuités liées aux milieux humides et aquatiques

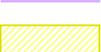
Carte 1 : identification des espaces naturels d'intérêt patrimonial reconnu par un statut

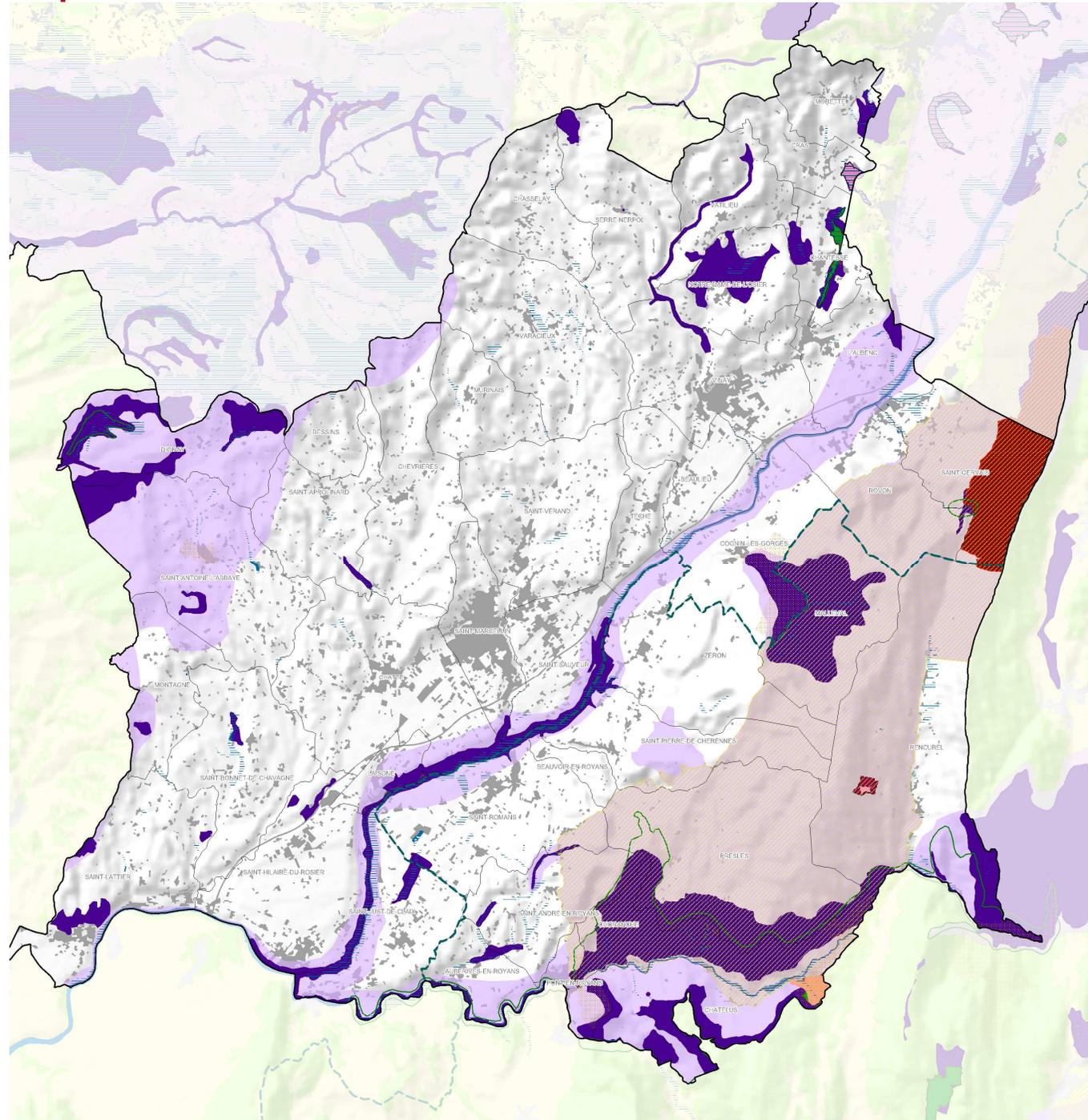
Légende carte :

Sites protégés et/ou gérés

-  Natura 2000
-  Site inscrit
-  Site classé
-  Réserve naturelle
-  APPB
-  Site géré par Avenir
-  ENS locaux - zone de protection
-  ENS locaux - zone d'intervention
-  ENS locaux - zone d'observation
-  ENS départementaux - zone de protection
-  ENS départementaux - zone d'intervention
-  ENS départementaux - zone d'observation

Sites d'inventaires

-  Zone humide Avenir
-  Inventaire des tourbières (2000)
-  Znieff de type 1
-  Znieff de type 2
-  ZICO



Carte 2 : proposition de sites « cœurs de nature »

Les cœurs de nature comprennent les espaces naturels patrimoniaux reconnus par un statut et les sites complémentaires (coteaux agropastoraux chauds et forêt alluviale)

Légende carte :

Les sites et secteurs d'intérêt patrimonial marqué : des espaces naturels à préserver sur le long terme

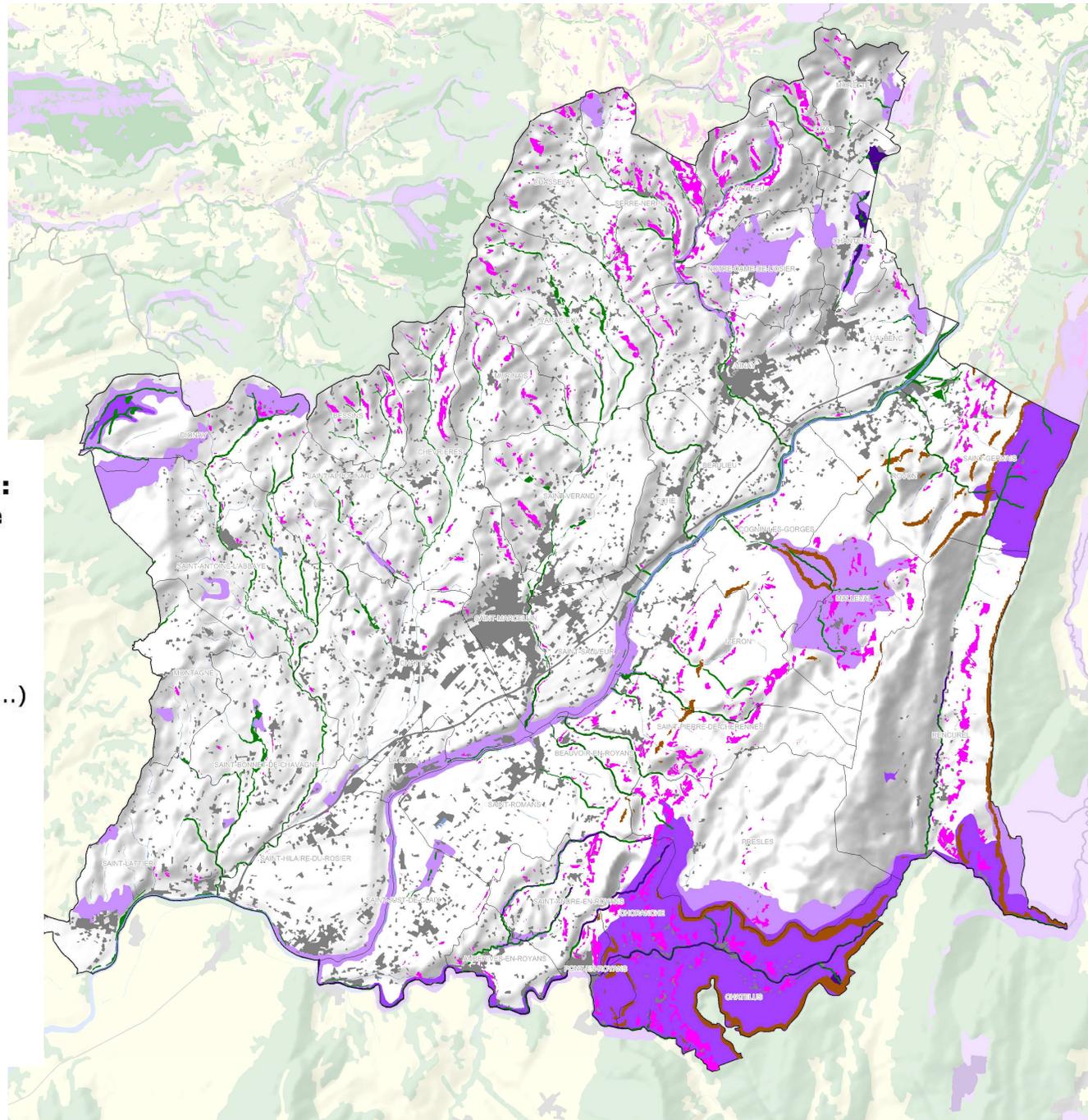
- Sites reconnus comme "d'intérêt patrimonial" par un statut :

-  Espaces naturels protégés réglementairement (APPB, réserves naturelles, ...)
-  Espaces naturels protégés et gérés (Natura 2000, ENS...)
-  Zones d'inventaire scientifique (ZNIEFF, ...)

- Les coteaux agro-pastoraux thermophiles (potentiels, à valider)



- Forêt alluviale (actuelle et potentielle)



Carte 3 : les éléments constitutifs du réseau écologique

Légende carte :

Les grandes continuités écologiques structurant le territoire : une cohérence à maintenir

- Les continuités forestières



- Les continuités agricoles :

- de plaine

- de coteaux

- Les continuités des milieux aquatiques et des zones humides



Perturbations et obstacles, naturels et anthropiques, aux déplacements de la faune

Falaises



Urbanisation actuelle



Zones de perturbations actuelles



Points de conflits



Linéaire de conflits



Mise en évidence des secteurs à enjeux pour la préservation des espaces naturels

- Sur la base de ce travail cartographique d'identification des sites naturels d'intérêt patrimonial marqué et des grandes continuités écologiques une cartographie **de synthèse des enjeux a été réalisé.**

- **Cette cartographie identifie trois grands types d'enjeux :**

- **Des espaces naturels et agricoles soumis à des perturbations d'origine humaine (bruits, pollutions diverses...)**

Il a été distingué les perturbations liées aux infrastructures routières et ferroviaires de celles liées aux espaces urbains : les zones soumises à perturbations ont été modélisées par des valeurs tampons définies autour des infrastructures et des zones urbaines (de 50 m à 300 m)

- **Des secteurs dits de fragilité vis-à-vis de leur fonctionnalité en tant que continuité écologique :**

Ce sont des espaces en vallée sensibles au développement de l'urbanisation linéaire qui menace le maintien des connectivités spatiales entre les continuités écologiques.

Certains de ces espaces sont déjà fragmentés et déconnectés : quelles possibilités de restauration ?

- **Des secteurs de conflits d'usage potentiels entre espaces urbains prévus sur le long terme et espaces naturels d'intérêt patrimonial**

Ces secteurs ont été identifiés sous SIG (Système d'information géographique) : ils concernent des sites Natura 2000 (vallée de la Bourne notamment), des sites d'inventaire ZNIEFF et des sites d'inventaire zones humides départementales. Ils sont présents de manière diffuse sur le territoire.

Ils mettent en évidence des arbitrages nécessaires pour l'usage de ces espaces : échelle communale ?

Synthèse : identification des secteurs sensibles et des secteurs de vigilance

Légende carte :

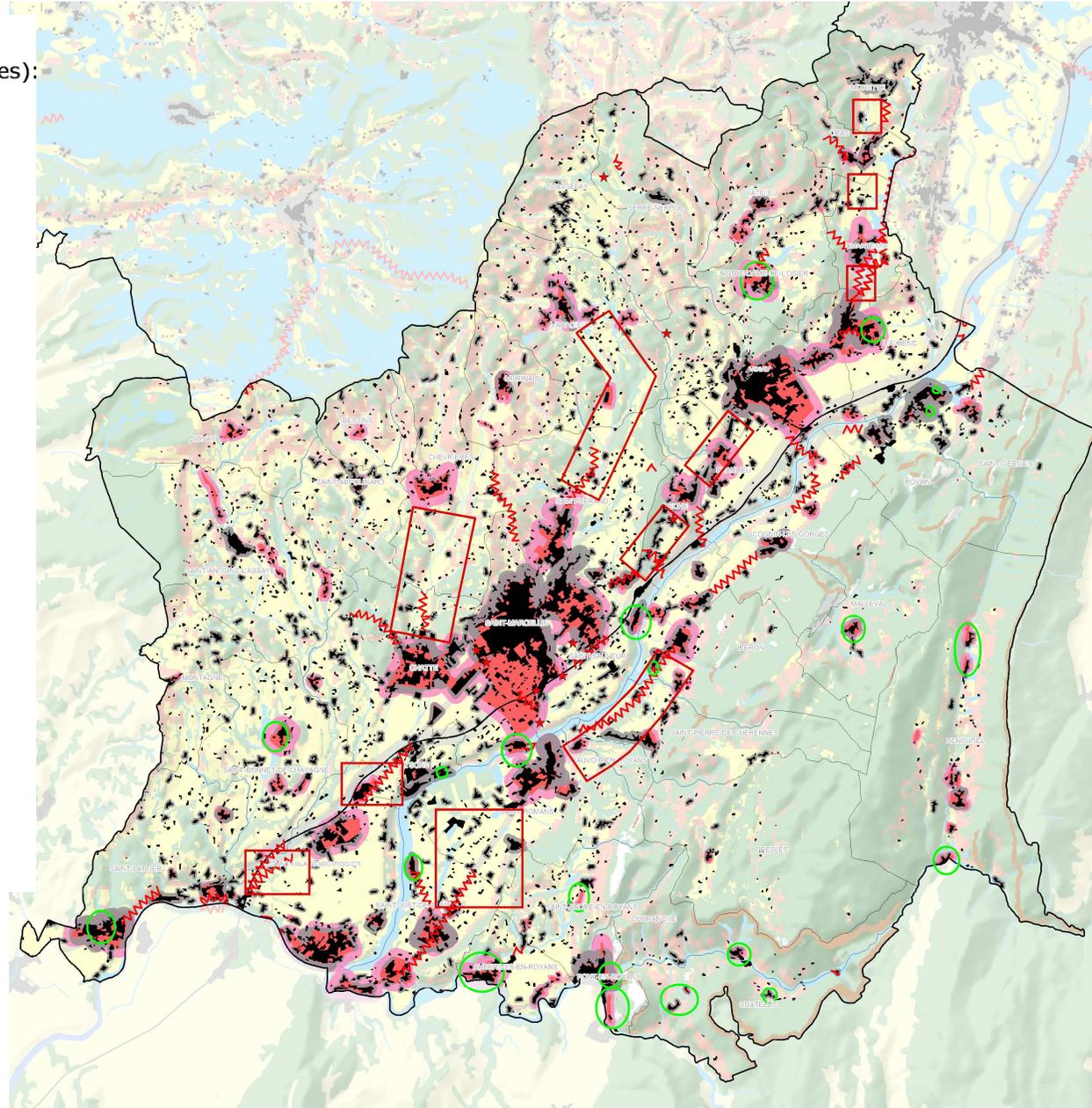
 Secteurs de fragilité (risques de rupture des continuités écologiques): connectivité à maintenir et/ ou à restaurer

 Conflits d'usage potentiels entre espaces urbains prévus pour le long terme et espaces naturels (Natura 2000, ZNIEFF1, inventaire zone humide 38)

Perturbations et obstacles, naturels et anthropiques, aux déplacements de la faune

-  Falaises
-  Urbanisation actuelle
-  Zones de perturbations actuelles
-  Ensemble des espaces urbains prévus pour le long terme
-  Zones de perturbations futures

-  Points de conflits
-  Linéaire de conflits



Mise en évidence des secteurs à enjeux pour la préservation des espaces agricoles

- **Les enjeux agricoles pour le territoire Sud-Grésivaudan sont de 4 types selon la chambre d'agriculture (diagnostic agricole, 2007) :**

- **Un risque de concurrence entre espaces agricoles à fort potentiel et espaces urbains prévus sur le long terme**

Cette concurrence est à l'échelle du territoire généralisée et diffuse et est d'autant plus problématique que le foncier agricole à fort potentiel est rare.

- **Présence de siège d'exploitation et distances à l'habitat**

Il s'agit de veiller à éviter l'enclavement de sièges d'exploitation dans les enveloppes urbaines. Il convient de veiller au maintien de leurs capacités de développement et de fonctionnement.

- **Perturbation fonctionnelle « plaine-coteaux »**

Il s'agit d'éviter les effets de coupure urbaine entre la plaine et les coteaux menaçants la fonctionnalité des exploitations agricole, en particulier les élevages.

- **Maintien d'espaces agricoles cohérents**

Les projets de grandes zones d'activités par le mitage de l'espace agricole qu'elles engendrent peuvent poser des problèmes de maintien d'espaces agricoles cohérents et suffisants pour la fonctionnalité d'une exploitation agricole.

Deux grands zones sont mises en avant par la Chambre d'agriculture : la zone envisagée sur Vinay et celle sur Chatte / Saint Marcellin.

Les enjeux agricoles

Catégories de potentialité agricole

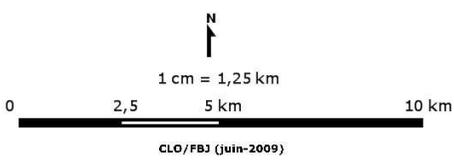
- Fort
- Faible

● Siège d'exploitation

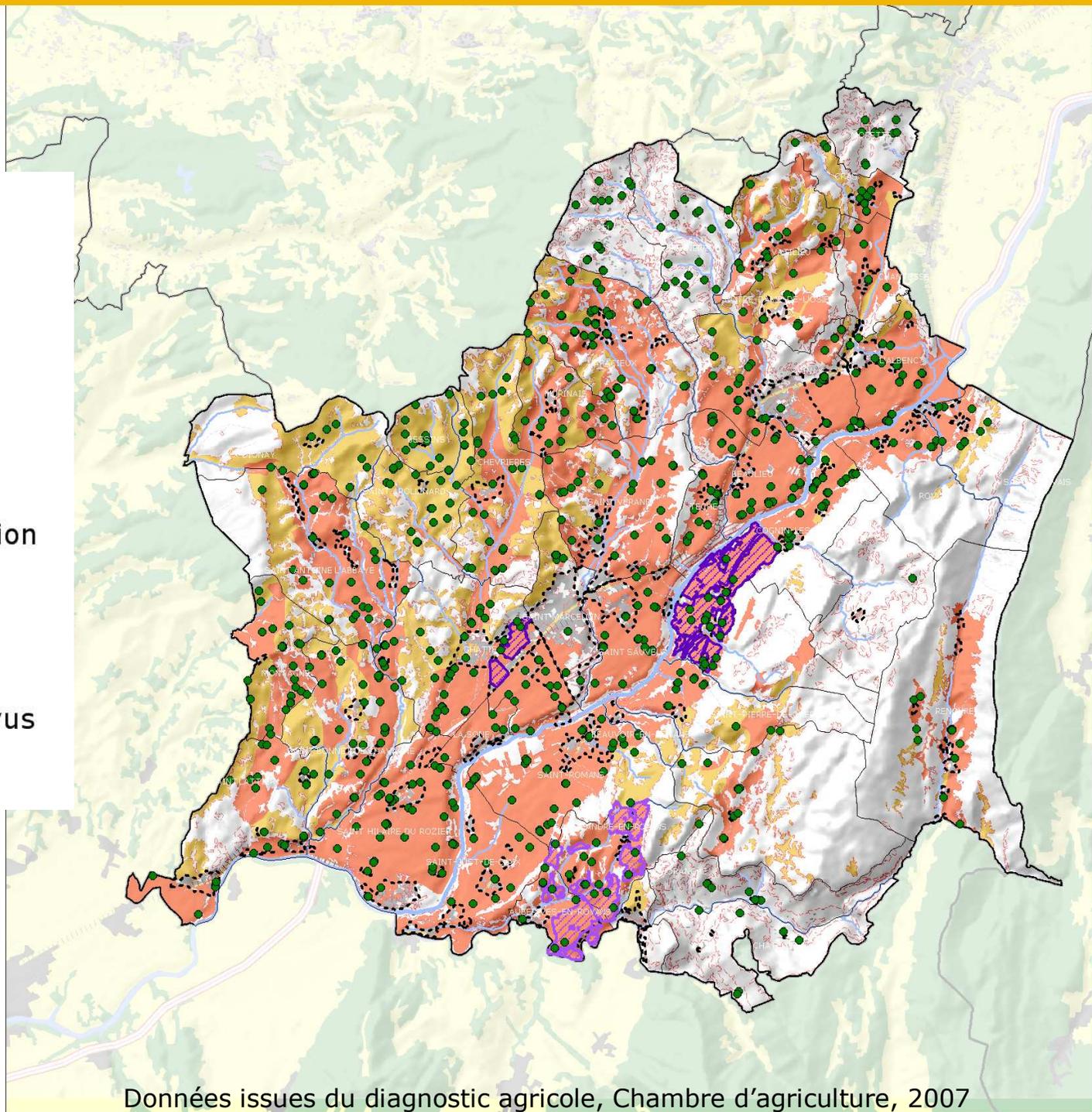
- Zone agricole protégée
- Zone agricole protégée en élaboration

■ Zone d'urbanisation actuelle

○ Ensemble des espaces urbains prévus pour le long terme



Source: BD Cartho @ IGN, AURG, SPOT Thema, NASA SRTM, Chan



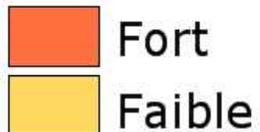
Données issues du diagnostic agricole, Chambre d'agriculture, 2007

Les enjeux pour le maintien des terres agricoles

Mise en évidence des espaces agricoles potentiellement concernés par les enveloppes urbaines prévues sur le long terme

Légende carte :

Catégories de potentialité agricole



 Ensemble des espaces urbains prévus pour le long terme

